



## GARDE D'ENFANTS :

### Conditions d'attribution :

**Réservé aux salariés dont le contrat de travail n'est pas suspendu** (congé parental, congé sabbatique, etc..) et remplissant les conditions suivantes :

- une **ancienneté supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.**
- **Avoir un enfant de moins de 6 ans ou un enfant handicapé de moins de 18 ans.**

### Montant :

**350 € maximum** par an, avec une participation de l'employeur de 50%

## MULTI SERVICES : (service à la personne...)

### Conditions d'attribution :

**Réservé aux salariés dont le contrat de travail n'est pas suspendu** (congé parental, congé sabbatique, etc..) et remplissant la condition suivante :

- Avoir une **ancienneté supérieure ou égale à 5 ans.**

### Montant :

**550 € maximum** par an, avec une participation de l'employeur de 50%, l'autre partie restant à la charge du salarié.



## OBTENIR VOS TICKET CESU

Vous pourrez commander tout ou partie de vos droits **en vous connectant à votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU [ebeneficiaire.cesu-as.fr](http://ebeneficiaire.cesu-as.fr)** grâce aux identifiants génériques **valables uniquement pour votre première commande :**



**Identifiant : 4472427**

**Mot de passe : ticketcesu**

Dès votre inscription, **vous recevrez votre identifiant/mot de passe personnel pour vous connecter.**

**A SAVOIR :** *La participation de l'employeur est exonérée de charges sociales et non soumise à l'impôt sur le revenu. Le montant restant à la charge du salarié ouvre droit à 50% de crédit d'impôt sur le revenu.*

